

# L'ÉCLAIRAGE ET LA MISE EN VALEUR DES ŒUVRES D'ART ET OBJETS SENSIBLES A LA LUMIÈRE

*Communiqué par la Société Rudolf WENDEL S.A.*

**L**A Société Rudolf WENDEL est spécialisée depuis plus de cinquante ans dans l'éclairage des Œuvres d'Art et des Objets de Collection auprès des Musées Nationaux et Internationaux ainsi qu'auprès des Collectionneurs privés.

Au cours des dernières années de nombreuses publications françaises et étrangères du monde de l'éclairage, ont traité des rapports entre :

- La LUMIERE, entité physique mesurable,
- Les SENSATIONS, réactions physiologiques et psychologiques extrêmement variables selon les individus,
- Les OBJETS éclairés, lesquels dans le cas des Œuvres d'Art, possèdent leur propre « personnalité » et surtout une sensibilité aux rayons lumineux souvent insoupçonnée.

Le sujet est loin d'être épuisé, cependant, parmi les grandes lignes qui se dégagent de ces études, il apparaît que l'ECLAIRAGE qui permet de sculpter l'espace et de mettre en valeur les surfaces et les objets est un des éléments prépondérants de la perception visuelle.

L'agrément d'un Musée sera d'autant plus perceptible que l'éclairage général diffus sera ponctué par des éclairages concentrés mettant en valeur, par des contrastes calculés, des zones privilégiées telles que : tapisseries, tableaux, statues, vitrines, étagères, niches, tables...

Le but à atteindre est de :

*Réaliser une ambiance lumineuse confortable en valorisant des zones d'intérêt sans percevoir les moyens d'éclairage mis en œuvre.*

A notre époque placée sous le signe de l'agressivité visuelle, la LUMIERE est trop souvent utilisée comme un outil de choc. Dans le domaine de la présentation des Œuvres d'Art, la LUMIERE ne doit pas être utilisée de façon agressive, elle doit jouer le rôle de catalyseur et favoriser la communication SPECTATEUR-OBJET. Cette communication qui éveille et excite la sensibilité de l'Observateur doit être obtenue grâce à des contrastes de luminance judicieusement déterminés, produits par l'emploi d'appareils choisis en fonction de la « Personnalité » des Spectateurs et des Objets et placés de telle façon qu'ils ne nuisent ni aux uns ni aux autres.

Ceci conditionne des impératifs fondamentaux, certains purement empiriques et subjectifs, d'autres simplement techniques que l'on pourrait résumer par ce seul précepte :

*Une Œuvre d'Art parfaitement mise en valeur ne doit jamais donner l'impression qu'elle est éclairée, la lumière doit émaner d'elle comme faisant partie de son rayonnement naturel.*

Pour analyser plus avant les critères d'un bon éclairage, il importe d'envisager les deux pôles de la dialectique Objet - Spectateur.

Vis à vis de l'objet d'Art, pour lequel la mise en valeur doit rendre perceptible tout ce que l'artiste, ou la nature, a voulu y écrire, la formule technique retenue tiendra compte de la plage, de la forme, (plan, bas-relief, ronde - bosse...) de la texture (aquarelle, toile, tapisserie, bois, marbre...) de l'aspect de surface (brillant, mat, satiné...)

Vis à vis du spectateur, pour qui l'œuvre est l'expression d'un message, la lumière participe à l'émotion qui engendre un repliement sur soi même et la méditation ou au contraire un enthousiasme extériorisant.

Les appareils retenus seront situés dans l'espace de façon à éviter toute conjonction directe ou réfléchie entre la source lumineuse, le spectateur et la surface ou l'objet éclairé.

A ces éléments souvent empiriques et difficilement réductibles en une théorie définitive s'ajoutent des conditions scientifiques objectives, relatives par exemple aux spectres de rayonnement, aux rendus de couleur, etc... et surtout à la conservation mécanique et chimique des objets exposés. Il convient donc, non seulement de maîtriser rigoureusement les rayonnements ultraviolets et infrarouges toujours nocifs mais également de doser la lumière visible en fonction de la sensibilité des objets. (Voir à ce propos le rapport de l'Association Française de l'Eclairage sur la Lumière et la protection des objets exposés dans les Musées et les Galeries).

## **Actions des radiations sur les objets exposés**

La Lumière, c'est-à-dire les radiations du Spectre Visible qui impressionnent notre rétine n'est qu'une très faible partie des radiations électromagnétiques qui comprennent les ondes Hertziennes, les radiations Infrarouges, les radiations Ultraviolettes, les rayons X, les rayons Gamma.

EINSTEIN a démontré que lorsque les corpuscules de lumière (Photons) rencontrent un obstacle matériel ils libèrent leur énergie et engendrent différents effets :

- Effet calorifique
- Effets photochimiques
- Effets photoélectriques

Les radiations n'étant pas limitées au spectre visible il s'ensuit que les rayonnements Infrarouges présents dans la lumière solaire et dans la lumière à incandescence ainsi que les rayonnements Ultraviolettes présents dans la lumière émise par les tubes fluorescents et par le soleil amplifient les risques de détérioration.

Certaines matières sont plus sensibles que d'autres aux rayonnements. Si un silex taillé ou une médaille ne craignent pas les radiations il n'en est pas de même pour tous les objets réalisés en matière organique : Ivoire - Bois - Tis-

sus - Cuir - Papiers... Les Pigments colorés sont également très sensibles à l'action des radiations.

Le rapport de l'Association française de l'Eclairage rédigé à l'attention du Conseil International des Musées (ICOM) précise :

« Les dommages causés aux objets par les rayonnements sont généralement d'autant plus graves que :

- Le temps d'exposition est plus long.
- L'intensité du rayonnement dans la direction de l'objet est plus grande.
- L'uniformité de l'éclairage énergétique de l'objet est plus mauvaise.
- Le rayonnement contient plus de radiations bleues, violettes et ultra-violettes.
- Le rayonnement ultraviolet est de longueur d'onde plus courte.
- La température et l'humidité ambiantes sont plus fortes et conjugent leur action ».

Ce rapport indique également les niveaux d'éclairage maxima au-dessus desquels il y a danger de détérioration.

- Métaux - Bijoux - Emaux - Sculptures ..... 300 Lux
- Peinture à l'huile - laque - bois - Corne - Ivoire ..... 150 à 180 Lux
- Aquarelles - textiles - tapisseries - Manuscrit ..... 50 Lux, moins si possible

*Une telle énumération peut paraître décourageante mais il existe suffisamment de moyens simples pour résoudre ces problèmes tout en permettant une bonne vision des objets exposés.*

*Nous sommes à votre disposition pour vous fournir tous renseignements complémentaires correspondants à vos problèmes spécifiques. N'hésitez pas à nous consulter.*

Rudolf WENDEL SA.

47, rue du Général-DELESTRAINT  
75016 PARIS - Tél. : 651.23.16